



Sous x droit enfant

Par Laaparguet69

Bonjour

J'ai accouché de mon fils sous x il y à bientôt 12 ans, et il à repris contact avec moi il y à quelque mois, ma question c'est est ce que je peut récupérer la garde ? Pour avoir des droits sur lui (il est d'accord et c'est lui qui m'a demandé)

Merci

CG du forum marques de politesse

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Normalement, l'enfant ne peut consulter le dossier qu'à partir de 13 ans, avez vous vous mêmes levé officiellement le secret ? ce qui lui a permis de prendre contact avec vous ?

Si oui, c'est un élément positif pour la justice, qui devra trancher votre cas.

En effet, seul un recours en justice peut, éventuellement, permettre à la mère biologique de reprendre son enfant.

Et je vous invite à voir un avocat spécialisé.

Par isernon

bonjour,

votre "fils" a-t-il fait l'objet d'une adoption ?

Salutations